



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 25
Mercredi 1^{er} juillet 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 6: Front. JU/BE Roches - Moutier - Sonceboz - Péry / Bienne

Communes: Sorvilier, Valbirse (Bévilard)

430.20508 / Rénovation - Pont: Sorvilier - Bévilard, Pont CFF

Tronçon: route cantonale N° 6, jonction de Sorvilier, voie Sud.

Depuis le bâtiment route de Bévilard 3 - jusqu'au débouché sur la route cantonale.

Durée: du lundi 6 juillet au vendredi 18 décembre 2026 à 17h

Dérogations: aucune

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier seront mises en place.

Motif de la mesure: travaux de béton armé et de génie civil.

Restrictions: interdiction générale de circuler dans les 2 sens. Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), cette route cantonale sera fermée au trafic.

Les travaux de béton armé et de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas

échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 29 juin 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne



Corcelles

Vacances d'été 2026

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du 13 juillet au 9 août 2026.

La réouverture l'administration se fera le mardi 11 août 2026 de 10h à 11h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 078 261 72 74.

Les autorités communales vous souhaitent un bel été.

Corcelles, le 29 juin 2026

Le secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérant: Frédy Neukomm, Chemin de Sur-Frête 6, 2738 Court

Propriétaire: Frédy Neukomm, Chemin de Sur-Frête 6, 2738 Court

Auteur du projet: STG Swiss Technik Group Sàrl, Route de Champ Colin 2c, 1260 Nyon

Emplacement: parcelle N° 1624, au lieu-dit «Chemin de Sur-Frête 6», 2738 Court

Projet: installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure au Nord du bâtiment

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Stiebel Eltron, wpnext

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2b

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2026 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court).

Court, le 1^{er} juillet 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la pause estivale du 20 juillet au 16 août 2026.

Réouverture le mardi 18 août 2026 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants:

- 077 450 83 27
- 076 319 03 71

Bel été à tous!

Crémines, le 1^{er} juillet 2026

Le secrétariat communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2026

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2026 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 2 juillet 2026, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 1^{er} juillet 2026

Le secrétariat communal



Grandval

Fermeture du secrétariat

En raison de la sortie des aînés, le secrétariat sera fermé jeudi 2 juillet 2026.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 24 juin 2026

Le Secrétariat municipal



Perrefitte

Réfection des rues Les Seignes et Champs du Chêne

Les travaux de rénovation des rues Les Seignes et Champs du Chêne – dont la demande de permis a été acceptée le 12 novembre 2025 par les instances cantonales – débiteront à partir de mi-septembre 2026 et s'étendront jusqu'au courant 2027. Ils seront réalisés par les entreprises F. Hänni SA pour les travaux de génie civil et B. Monnerat Sàrl pour les travaux de pose de conduite d'eau potable et appareillage.

Pour rappel, ces travaux consistent au remplacement de la conduite d'eau potable, remplacement / assainissement des collecteurs d'évacuation d'eaux résiduelles, eaux mélangées et eaux

www.lasemaine.ch

claires et renouvellement de la chaussée (coffre de chaussée, pavés et bordures et revêtements bitumineux). BKW Energie SA et Swisscom SA profiteront de ce projet de réfection de rues, pour rénover leurs réseaux respectifs.

Les travaux débiteront au croisement de la rue Les Seignes avec la route cantonale. Ils seront réalisés par étape et organisés de sorte que les habitants des rues connexes puissent toujours accéder à leurs rues, toutefois en les obligeant à passer par le centre du village.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les points de collecte des tournées de déchets seront temporairement mis hors service ou déplacés. Les modifications/adaptations de ces derniers seront communiquées en temps voulu.

Toutes les habitations seront accessibles en permanence à pied. En revanche, les accès en voiture ne le seront pas en permanence. Toutefois, tout sera mis en œuvre par les intervenants du chantier, pour limiter au maximum ces inévitables nuisances.

Nous invitons les propriétaires riverains du secteur mis en travaux dès mi-septembre, de profiter de faire livrer les éventuelles fournitures encombrantes ou nécessitant le recours à des poids lourds – mazout, bois de cheminée, matériel de rénovation – avant le début des travaux.

Par avance, les autorités municipales remercient la population et les usagers de leur compréhension pour les perturbations du trafic inévitables qu'engendreront les travaux. Elles les prient de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire qui sera mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic, dès que les travaux auront débuté.

Perrefitte, le 1^{er} juillet 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 8 au 19 juillet 2026.

Les dossiers de demande de permis de construire en dépôt public peuvent être consultés en prenant rendez-vous au préalable avec M. Jean-Michel Carnal, conseiller communal responsable des constructions au 079 292 86 74.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaite un bel été.

Souboz, le 24 juin 2026

Conseil communal

Fermeture chemin à Sornetan

Le chemin agricole et de randonnée pédestre (chemin en groisse) situé à proximité du stand de tir à Sornetan est fermé jusqu'à nouvel avis pour des raisons de sécurité.

Veuillez respecter la signalisation mise en place.

Souboz, le 29 juin 2026

Conseil communal



Reconvilier

Autorisation exceptionnelle

Prolongation de l'horaire de la musique - Salle des fêtes

Conformément aux dispositions du règlement communal de police administrative, l'Administration municipale a accordé une dérogation exceptionnelle concernant les nuisances sonores à l'occasion d'un souper d'entreprise organisé à la Salle des fêtes.

La diffusion de musique est ainsi autorisée jusqu'à 1h dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 juillet 2026.

Les organisateurs veilleront à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les nuisances pour le voisinage, notamment lors du départ des participants.

Reconvilier, le 29 juin 2026

Administration municipale



Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 3 juillet 2026.

Le Fuet, le 1^{er} juillet 2026

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant : M. Jérôme Gilgen, La Citadelle 123, 2732 Saules.

Emplacement : parcelle N° 20, au lieu-dit : « La Citadelle 21 », commune de Saules.

Projet : rénovation et isolation de la toiture, pose de tuiles en terre cuite de couleur rouge et de panneaux photovoltaïques intégrés, réfection des façades avec création d'une baie vitrée sur la façade Ouest, remplacement des fenêtres et pose de stores, installation d'un poêle suédois avec création d'un nouveau canal de cheminée en toiture, pose de pavés gazon pour la création de nouvelles places de stationnement et pose de pavés drainants sur la place goudronnée existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : centre ancien et zone de verdure.

Dérogations : art. 48 LAE, 89 al. 3 OC, 80 LR, 213 et 231 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet inclusivement auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 juin 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Alwynn Gilgen, rue des Fléoles 5, 2606 Corgémont, Médéric Gilgen, Winkingerweg 4, 8037 Zürich, Cléa Heyraud, rue Saint-Louis 2a, 1110 Morges

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Schaer Pascal, Est 2, 2732 Reconvilier

Usufruitiers : Alain et Nicole Gilgen, Les Côtattes 71, 2732 Saules

Emplacement : parcelle N° 178, au lieu-dit : Les Côtattes 71, Saules, commune de Saules

Projet : remplacement chauffage électrique par une pompe à chaleur

Dimensions et genre de construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : zone d'habitation

Dérogation(s) : aucune

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2026 inclusivement, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 22 juin 2026

Administration communale



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : M^{me} Florence Munarini et M. Luis Maia, Les Vergers 7, 2743 Eschert.

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.

Emplacement : parcelle N° 841, au lieu-dit : « Mont Girod 71 », commune de Sorvilier.

Projet : assainissement d'un chalet d'alpage et changement d'affectation pour une habitation à l'année, construction d'un auvent, création d'un nouvel accès avec démolition d'une partie du mur de pierres sèches et abattage d'arbres dans la haie.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Objet protégé : haie et bosquets et mur de pierres sèches (58 RAC).

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo, 27 LCPN, 26 OCPN et 58 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées

seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 juin 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant: DPD (Suisse) SA, La Combe 2, 2710 Tavannes.

Projet: demande de permis de construire «après coup» pour l'installation d'éclairages sur le toit du bâtiment La Combe 2 sis sur la parcelle N° 1860 en zone d'activités A1 «Malvaux».

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 24 juin 2026

Le chef des travaux publics

Pic-nic villageois & tournoi de pétanque à Tavannes

Le samedi 4 juillet 2026, Tavannes accueillera son désormais traditionnel pic-nic villageois accompagné d'un tournoi de pétanque. Ouvert à toutes et à tous, l'événement se déroulera au télésiège Sous-le-Mont de 11 h à 22 h, offrant un cadre idéal pour partager un moment entre amis ou en famille.

Les participants pourront profiter de grills et planchas mis à disposition, tandis que les amateurs de pétanque auront la possibilité de s'inscrire sur place pour prendre part au tournoi. Tout au long de la journée, diverses animations seront proposées, notamment pour les enfants, avec jeux, châtea gonflable, maquillage et douceurs sucrées.

Maintenu par tous les temps, cet événement est une belle occasion de se retrouver et de profiter d'une ambiance festive.

Tavannes, le 3 juin 2026

Commission Vie Locale

Fermeture estivale de l'administration

L'administration communale ainsi que sa permanence téléphonique seront fermées les après-midis du 13 juillet au 7 août 2026. Durant cette même période, les bureaux resteront également fermés toute la journée les lundis et vendredis.

Tavannes, le 26 juin 2026

Le secrétariat municipal

Rappel en matière de constructions

La commission de l'urbanisme profite de cette saison, qui suscite souvent des envies de constructions, pour rappeler quelques règles importantes en matière de constructions et d'aménagements.

Tout d'abord, nous rappelons que toute construction doit impérativement faire l'objet d'une demande de permis de construire. Les règles et la procédure applicables aux projets soumis à cette

demande officielle figurent dans le règlement communal sur les constructions, disponible sur le site internet de la commune.

Une fois le permis obtenu, il est essentiel d'en respecter scrupuleusement le contenu, notamment en ce qui concerne les matériaux, les dimensions ainsi que l'implantation exacte sur le terrain.

A ce sujet, rappelons que la commune, par l'intermédiaire de sa police des constructions, est chargée de surveiller l'évolution du chantier. Elle veille au respect du permis délivré et peut intervenir à tout moment.

En cas de modification, il est impératif d'interrompre immédiatement les travaux et de contacter sans délai la commune afin de demander une modification du permis de construire. En cas de doute, quel qu'il soit, n'hésitez pas à vous adresser à l'administration communale, au bureau des travaux publics, par courrier ou par téléphone. Une personne compétente vous répondra.

Tavannes, le 1^{er} juillet 2026

La commission de l'urbanisme - Tavannes

Tri des déchets

Il est rappelé que, pour préserver la qualité du tri et faciliter le recyclage, il convient d'utiliser les sacs à ordures appropriés «Celtor» dans les containers semi-enterrés (moloks), de déposer les déchets compostables uniquement dans les récipients et containers adéquats de la tournée de verte et de respecter les emplacements prévus; les sachets plastiques ou biodégradables n'y sont pas autorisés.

Tavannes, le 1^{er} juillet 2026

La commission de l'urbanisme Tavannes



Valbirse

Demande de permis de construire après-coup

Requérants/maître d'ouvrage: Christophe Mornod, Rue du Beuriez 13, 2733 Pontenet

Adresse du projet: BF 407, Les Cornettes, Pontenet

Description du projet: remodelage du terrain agricole afin de le rendre à nouveau accessible pour les véhicules agricoles. Décapage de la couche végétale apport de terre triée sur une surface d'environ 200 mètres carrés et 100 cm de hauteur.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone Agricole

Dépôt public: du 24 juin 2026 au 24 juillet 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Patrick Brunner, Petit Pontarlier 3, 2000 Neuchâtel

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet: BF 1279, sous les Colons 19, Malleray

Description du projet: remplacement du chauffage mazout par une pompe à chaleur air-eau

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone mixte 3

Dépôt public: du 24 juin 2026 au 24 juillet 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Ordonnance sur le personnel

En date du 25 juin 2026, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance sur le personnel. La modification porte sur la suppression d'une fonction (secrétaire-assistante guichet & courrier) au Service social Centre Orval.

La modification entre en vigueur au 1^{er} juillet 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Les documents modifiés peuvent être consultés auprès de l'administration communale, sur rendez-vous et se trouvent sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Actualités - Dépôts publics).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 1^{er} juillet 2026

Conseil communal de Valbirse

Conseil général du 22 juin 2026

Lors de sa séance du lundi 22 juin 2026, le Conseil général a souverainement:

- approuvé les comptes 2025;
- approuvé le rapport de gestion du Conseil communal.

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a:

- approuvé un crédit de CHF 1'012'000.- pour la réfection de la partie supérieure du Clos Véléz et de la rue des Perruches;
- approuvé la création du Triage forestier de l'Orval respectivement a) l'adhésion au syndicat b) l'adoption du règlement d'organisation.

Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Valbirse, le

référéndum peut être demandé par 5 % des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours suivant la présente publication. L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 23 juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	40	35	30.09.2026	mercredi
27	25	01.07.2026	mercredi	41	36	07.10.2026	mercredi
28	26	08.07.2026	mercredi	42	37	14.10.2026	mercredi
29	27	15.07.2026	mercredi	43	38	21.10.2026	mercredi
30		22.07.2026	SUPPRIME	44	39	28.10.2026	mercredi
31		29.07.2026	SUPPRIME	45	40	04.11.2026	mercredi
32		05.08.2026	SUPPRIME	46	41	11.11.2026	mercredi
33	28	12.08.2026	mercredi	47	42	18.11.2026	mercredi
34	29	19.08.2026	mercredi	48	43	25.11.2026	mercredi
35	30	26.08.2026	mercredi	49	44	02.12.2026	mercredi
36	31	02.09.2026	mercredi	50	45	09.12.2026	mercredi
37	32	09.09.2026	mercredi	51	46	16.12.2026	mercredi
38	33	16.09.2026	mercredi	52	47	23.12.2026	mercredi
39	34	23.09.2026	mercredi			30.12.2026	SUPPRIME

i informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

Heures d'ouverture:

secretariat@tavannes.ch

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale 032 482 60 40
Secrétariat 032 482 60 43
Caisse 032 482 60 44
Contrôle des habitants 032 482 60 45

Travaux publics 032 482 60 47
Agence AVS 032 482 60 46
Service social 032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévillard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi